

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 JUIN 2023**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2023_071****CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'OCTROI D'UNE SUBVENTION
DANS LA CADRE DE L'ORGANISATION DU FESTIVAL ELEKTRIC PARK 2023**

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 16 juin 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Arnaud BEAUVOIR, Aymeric TONNEAU, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Laurence GNEMMI à Jean-Baptiste GODILLON, Olivier LASSAL à Véronique FABIEN-SOULE, Laurent MALOCHET à Véronique CHANTEGRELET, Véronique LIGNIER à Michèle GRELLIER, Jean-Manuel PARANHOS à Inès de MARCILLAC, Nathalie MOULIN à Laurent LEFEVRE

Secrétaire :

Pascal PONTY

Les 33 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Dans le cadre de la mise en place du festival Elektric Park, qui se déroulera les 1er et 2 septembre prochain, la Commune de Chatou a sollicité l'aide financière du Conseil Départemental des Yvelines (CD78) dans le cadre de sa politique de valorisation du territoire des Yvelines en aidant aux animations culturelles attractives.

Lors de la commission permanente du CD78 en date du 26 mai 2023, le Département a octroyé à la Commune de Chatou une subvention de 40 000 € dans le cadre du soutien renouvelé aux événements culturels de rayonnement départemental.

Cette subvention permet à la Commune d'une part de pouvoir répondre aux demandes sécuritaires et d'autre part de permettre la mise en valeur du territoire des Yvelines.

En contrepartie du versement de cette subvention, la Commune de Chatou s'engage à mettre en avant le partenariat avec le CD78 et les organisateurs du festival dans sa communication.

C'est à ce titre que le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la convention d'objectifs portant attribution d'une aide départementale de fonctionnement aux événements culturels de rayonnement départemental.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 26 mai 2023,

Vu l'avis de la commission Culture-Tourisme-Evénementiel et Développement Economique et Commercial en date du 31 mai 2023,

Considérant la politique de soutien du Conseil Départemental des Yvelines permettant la valorisation du territoire par l'intermédiaire d'animations culturelles attractives,

Considérant la demande d'aide financière faite par la Commune de Chatou et l'octroi d'une subvention de 40 000 €,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la convention d'objectifs portant attribution d'une aide départementale de fonctionnement aux événements culturels de rayonnement départemental entre le Conseil Départemental des Yvelines et la Commune de Chatou,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention d'objectifs et tous les documents y afférant.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 23/06/2023